

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Service de l'eau et des  
risques

Perpignan, le 15 mai 2020

Unité Police de l'eau et des  
milieux aquatiques

Affaire suivie par :  
Gaston DUPRET

☎ : 04.68.38.10.74  
✉ : gaston.dupret  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier du 24 mars 2020, je vous ai adressé le récépissé de déclaration, au titre du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) concernant votre projet de lotissement au lieu-dit « Lo Casot » à MONTNER, dossier enregistré sous le numéro 66-2020-00068.

Je vous confirme que le récépissé n° 66-2020-00068 délivré pour votre projet précité vaut accord de déclaration et que vous pouvez prendre toute mesure en vue d'engager cette opération.


Cette autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations, notamment de celles liées à l'urbanisme.

Je vous informe également qu'un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé et de la présente lettre sont transmis à la mairie de MONTNER, pour communication à toute personne qui en ferait la demande et affichage du récépissé pendant un mois minimum.

Le récépissé sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales pendant un délai d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer  
Le Chef du service de l'eau et des risques



Nicolas RASSON

Monsieur le Gérant de la  
SNC OPALE  
11 Rue des Potiers  
66240 SAINT-ESTÈVE